

Obligations et Sanctions

Votre chiot, sortant de notre élevage, est de 2^{ème} catégorie. Des obligations législatives et réglementaires incombants aux propriétaires de ces chiens. Articles du code rural et de la pêche maritime L. 211-11 à L. 211-16 et D. 211-3-1 à D. 211-3-3

	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie
Acquisition, cession, importation	Interdite (15 000€ d'amende et jusqu'à 6 mois de prison)	Autorisée
Détention interdite	Aux mineurs ou majeurs sous tutelle sauf autorisation du juge des tutelles. Aux personnes ayant fait objet d'une condamnation inscrite au casier judiciaire (B2)	
Déclaration en Mairie	Obligatoire (750€ d'amende)	
Identification	Obligatoire (450€ d'amende)	
Vaccination antirabique	Obligatoire (450€ d'amende)	
Assurance Responsabilité Civile (du chien)	Obligatoire (450€ d'amende)	
Présentation des documents à toutes réquisitions des forces de l'ordre	Obligatoire (450€ d'amende)	
Tenue en laisse et port de muselière	Obligatoire (150€ d'amende)	
Accès aux lieux publics, locaux ouverts au public, transports en commun	Interdit (150€ d'amende) à l'exception de la voie publique	Autorisé avec tenue en laisse et muselière (150€ d'amende)
Parties communes des immeubles collectifs	Stationnement interdit (150€ d'amande)	Autorisé avec tenue en laisse et muselière (150€ d'amende)
Stérilisation	Obligatoire (15 000€ d'amende et jusqu'à 6 mois de prison)	Pas d'obligation